

TITRE

Les entreprises de spectacle vivant en région Centre *Situation au 31/12/2013*

Objectif : Les licences d'entrepreneur de spectacles sont une autorisation d'exercice de la profession d'entrepreneur de spectacles vivants. Elles sont délivrées par le préfet de région, ou, par délégation, par le directeur régional des affaires culturelles après avis d'une commission consultative. Les bilans annuels fournissent des informations sur le nombre d'entrepreneurs de spectacles, leur statut, leur répartition géographique, leur domaine d'activité.

Résumé :

On entend par « spectacle vivant » l'ensemble des spectacles « produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une oeuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle [...] (Loi n° 99-198 du 18 mars 1999, art. 1er). La danse, la musique, le théâtre, dans toute la diversité de leurs formes (opéra, musique de variété, chorales, fanfares, cirque, arts de la rue, conte, marionnettes...), appartiennent à ce vaste ensemble que constitue le spectacle vivant, par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel).

Fin 2013, la région Centre comptait plus de 820 structures/ entreprises titulaires d'une (ou plusieurs) licence(s) d'entrepreneur de spectacles en cours de validité.

→ 75% de ces structures sont des associations.

→ 67% des structures titulaires déclarent le spectacle comme activité principale

Cette étude fait le point sur la répartition géographique de ces entreprises, leur statut juridique ; leurs activités et leurs domaines artistiques, ; elle fait le point sur l'emploi salarié. Une cartographie de la localisation des entreprises de spectacle vivant conclue cette étude.

Date de lancement : sept 2013

Date de disponibilité : février 2014

Organisme commanditaire : Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Réalisation : Direction régionale des affaires culturelles du Centre

Partenaires associés :

Personne ressource : Isabelle Amouroux, mission de coordination de la documentation de l'information et de la communication ; Marie-France Bermejo-Simler, service des licences.

Où se procurer l'étude ?

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Centre/Politique-et-action-culturelles/Statistiques-et-chiffres-cles/Donnees-thematiques/Licences-de-spectacles>